

## Prison : trois détenus relâchés faute de place à Dreux



Ces hommes avaient été condamnés à des peines de prison ferme allant de deux à trois mois.

Condamnés, appréhendés... puis relâchés. Faute de place en prison, trois malfaiteurs condamnés, et arrêtés jeudi à Dreux (Eure-et-Loir) pour exécuter leur peine, ont été relâchés par la justice, [rapporte Le Figaro](#). Les deux premiers devaient effectuer trois mois de prison ferme et le troisième, deux mois.

Dans un rapport adressé à la Direction centrale de la sécurité publique, le commandant de police de la ville de Dreux, écrit que l'officier de police judiciaire de permanence s'est vu signifier, par instruction verbale du substitut de permanence du parquet, de "libérer sans délai" ces trois malfaiteurs "sans suites judiciaires au prétexte que la maison d'arrêt de Chartres était 'pleine'". De son côté, le parquet assure ne pas avoir eu connaissance de ce rapport, ajoutant "n'avoir pas reçu la consigne", comme l'écrit le commandant de police, de ne plus enregistrer le moindre écrou jusqu'au 1er septembre à la maison d'arrêt de Chartres.

Samedi, le ministre de l'Intérieur Manuel Valls s'est déclaré "inquiet" des conséquences de "cette décision très étonnante" qui "va à l'encontre de la stratégie décidée conjointement par la Chancellerie et l'Intérieur qui vise à accroître le concours des forces de sécurité pour faire exécuter les peines". Dans un communiqué, la Garde des sceaux Christine Taubira a demandé au parquet général de la cour d'appel de Versailles de "lui rendre compte des conditions dans lesquelles le parquet de Chartres a été amené à prendre cette décision", [rapporte Europe 1](#).

Le nombre de détenus dans les prisons françaises a atteint un nouveau record début juillet : 68 569 personnes pour 57 320 places. Soit une surpopulation carcérale de près de 20%.